

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

Fait en deux exemplaires à Ottawa, le quinzième jour de juillet 1971, en anglais, en français et en norvégien, chaque version faisant également foi.

J. ALAN BEESLEY
Pour le Gouvernement du Canada

TORFINN OFTEDAL
Pour le Gouvernement de la Norvège